

Outils pratiques pour le Conseil de participation

Dans cette clé, vous trouverez quelques outils pour vous guider dans la construction et l'évaluation d'une représentation au Conseil de participation.

- Un exemple de procédé électoral.
- Un exemple de grille d'évaluation du Conseil de participation.

Représentation
ROI
CoPa
Parents
Dépendance
Local
Participation
Deux Ans
Mandat

Élire démocratiquement les représentants des parents de l'école au Conseil de participation pour que

- Les parents représentants au Conseil de participation soient légitimes,
- Tous les parents soient représentés,
- Nos représentants portent notre avis collégial au Conseil de participation.

Exemple de procédé électoral des représentants de parents au Conseil de participation

1. Appel à candidatures

- Formulaire à distribuer aux parents le jour de la séance d'information (Assemblée générale) et dès le lendemain par un avis ou un « tout-cartable », pour les absents.

→ [Exemple de formulaire de candidature](#)

2. Dépôt des candidatures

- Laisser un délai de 7 jours pour la réponse.
- Prévoir une boîte aux lettres dans l'école, ou une personne qui réceptionne au secrétariat, à l'entrée et/ou à la sortie.

3. Vérifier la validité des candidatures

- Les enseignants, les membres du personnel, les membres du Pouvoir organisateur ne peuvent pas se porter candidat comme représentants des parents.
- Par ailleurs, deux représentants légaux d'un enfant ne peuvent être élus tous deux comme représentants des parents au Conseil de participation.

4. Communication des candidats à l'ensemble des parents

- Avis avec le nom des candidats.
- Autres canaux de communication (affiches, valves, mail, etc.)

5. Qui vote ?

- Chaque représentant légal (père, mère, tuteur légal) dispose d'un vote.
- Le vote se fait à bulletins secrets.

Dans le cas où le parent a des enfants dans différents niveaux et que plusieurs élections sont organisées, il devra/pourra voter pour les candidats de chaque élection.

Exemple :

- 3 élections sont organisées pour élire les 3 représentants de parents par niveau d'enseignement : maternel, primaire, secondaire.
- Le parent qui a 3 enfants, un dans chaque niveau, pourra voter pour les 3 représentants.
- Le parent qui a 1 enfant dans un des niveaux -maternel par exemple- ne pourra voter que pour le représentant de maternel.

6. Organisation des élections

- Bulletins donnés au moment du vote
- Isoir (ou espace assez isolé pour voter de manière secrète)
- 2 personnes responsables de la bonne tenue du vote
- 1 personne (volontaire ou désignée) chargée de l'observation
- Présentation des candidat-e-s
- Élire 3 représentant-e-s et 3 suppléants. 2 méthodes sont possibles :

1.

Les candidats se présentent soit comme représentant, soit comme suppléant. Il y a deux bulletins de vote, un pour les représentants, un pour les suppléants.

Les 3 candidats représentants qui ont le plus de votes sont élus, et les 3 candidats suppléants qui ont le plus de votes sont élus.

2.

Les 3 candidats qui ont le plus de votes deviennent représentants, les 3 suivants sont élus suppléants

- Dépouillement et recomptage par les responsables de la bonne tenue du vote
- Communication des représentants élus : via les différents canaux de communication

→ [Tableau des canaux de communication](#)

Le nombre de représentants est déterminé par le Pouvoir organisateur. Dans le cas de regroupement d'établissements/implantations ou d'établissements/implantations réunissant plusieurs niveaux, le nombre de représentants sera proportionnel au nombre d'élèves dans chaque niveau et/ou d'établissement.

Exemple :

Conseil de participation qui réunit 2 établissements : 1 primaire et 1 maternel

- 2 effectifs pour le primaire = on vote pour 2 candidats
- 1 effectif pour le maternel = on vote pour 1 candidat

S'il y a une égalité entre deux candidats, voici les critères pour départager les candidats :

1. Parité hommes/femmes
2. Représentation de tous les degrés
3. Si cela ne permet pas encore de les départager : tirage au sort

7. Fixation d'un calendrier annuel de réunions

- La direction doit communiquer aux parents les dates de toutes les réunions du Conseil de participation pour pouvoir organiser leurs réunions.
- Cela représente au minimum 8 réunions par an pour les représentants des parents (4 seraient déjà bien !)

Exemple de grille d'évaluation du Conseil de participation

Dans cette grille, vous trouverez de nombreux points concernant l'organisation et le déroulement du Conseil de participation.

Parcourez-les afin de vous faire une idée de la situation de la représentation des parents dans votre école.

Au fur et à mesure, choisissez les cases A, B, C ou D, selon la situation qui est celle de votre Conseil de participation.

A correspond à une situation identique à ce qui est écrit dans la circulaire Conseil de participation (décrite ici), c'est donc la situation idéale.
B correspond à une situation qui n'est pas parfaite mais néanmoins globalement satisfaisante.
C correspond à une situation qui devra être revue et adaptée au décret Missions. (consulter le décret).
D correspond à un manque d'information ou à une absence de mise en place, auxquels il doit être remédié.

Une fois l'évaluation terminée, elle vous permettra de savoir si des pistes d'amélioration sont possibles et s'il est nécessaire de dialoguer avec d'autres acteurs de l'école.

1. Avant le Conseil de participation

Mandats des parents

A	B	C	D
Nous avons été élus par tous les parents en AG	Nous avons été désignés par le comité de l'Association de parents	Nous avons été désignés par la direction	Autre

Fréquence

A	B	C	D
Quatre fois par an	De une à trois fois par an	Jamais	Autre

Convocation

A	B	C	D
Reçue 15 jours avant la réunion avec les documents pour permettre de préparer la réunion	Reçue tardivement	Pas reçue	Autre

Ordre du jour

A	B	C	D
Nous avons pu mettre des points à l'ordre du jour	Nous avons proposé des points à l'ordre du jour qui n'ont pas été acceptés	Nous n'avons pas pu proposer de points à l'ordre du jour	Autre

Consultation préalable

A	B	C	D
Nous avons eu l'occasion de consulter tous les parents	Nous avons consulté le comité de l'Association de parents	Nous n'avons pas eu l'occasion/le temps de consulter tous les parents	Autre

2. Pendant le Conseil de participation

Règlement d'ordre intérieur du Conseil de participation

A	B	C	D
Il a été coconstruit par l'ensemble des membres du Conseil de participation	Il nous a été communiqué	Il n'existe pas	Autre

Membres : Pouvoir organisateur et/ou Direction

A	B	C	D
Tous représentés	Partiellement représentés	Pas représentés	Autre

Membres : le personnel enseignant, les auxiliaires d'éducation et le personnel psychologique, social et paramédical

A	B	C	D
Tous représentés (même nombre qu'élèves et parents, entre 3 et 6)	Partiellement représentés	Pas représentés	Autre

Membres : élèves

A	B	C	D
Tous représentés (même nombre qu'enseignants et parents, entre 3 et 6)	Partiellement représentés	Pas représentés	Autre

Membres : parents

A	B	C	D
Tous représentés (même nombre qu'enseignants et élèves, entre 3 et 6)	Partiellement représentés	Pas représentés	Autre

Membres : personnel ouvrier ou administratif

A	B	C	D
Représenté (1 seul membre)	Ne s'applique pas	Pas représenté	Autre

Membres : représentants de l'environnement social, culturel et économique de l'établissement

A	B	C	D
Suffisamment représentés	Partiellement représentés	Pas représentés	Autre

Membres : avec voix consultative (invités)

A	B	C	D
Suffisamment représentés	Partiellement représentés	Pas représentés	Autre

Sujets : Projet d'établissement

A	B	C	D
Présenté, amendements programmés si nécessaire	Abordé, aucune modification prévue alors que nécessaires	Pas abordé	Autre

Sujets : Plan de pilotage

A	B	C	D
Présenté dans son intégralité	Abordé en partie	Pas abordé	Autre

Sujets : Règlement d'ordre intérieur de l'établissement

A	B	C	D
Présenté, avec amendements programmés si nécessaires	Abordé, aucune modification prévue alors que nécessaire	Pas abordé	Autre

Sujets : autres sujets mis à l'ordre du jour

A	B	C	D
Nous avons pu exprimer le point de vue des parents	Nous avons pu nous exprimer sur certains sujets	Nous n'avons pas pu nous exprimer	Autre

Ressenti global

A	B	C	D
Le débat était constructif, la parole de chacun a été prise en compte	Le débat était tendu, et/ou peu respectueux de chacun	Il s'agissait d'une réunion purement formelle d'information descendante	Autre

3. Après le Conseil de participation**Procès-verbal**

A	B	C	D
Reçu dans les 15 jours	Reçu tardivement	Pas reçu	Autre

Retour vers les parents

A	B	C	D
Retour à tous les parents sur ce qui a été discuté	Retour au comité de l'Association de parents sur ce qui a été discuté	Pas de retour	Autre

Suivi des avis rendus par le Conseil de participation

A	B	C	D
Les avis ont été pris en compte	Les avis ont été entendus mais pas pris en compte	Les avis n'ont pas été entendus	Autre